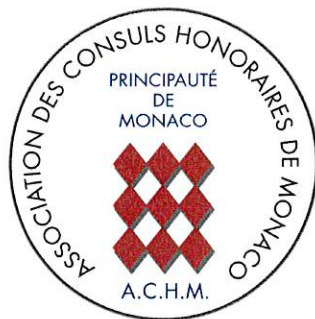




CIRCULAIRE 01-2023 : Appel de cotisation 2023

Monaco, le 02/01/2023

Chers collègues et chers amis,

En ce début d'année, le Président et les Membres du Conseil d'Administration de l'A.C.H.M. vous présentent tous leurs meilleurs Vœux pour l'Année 2023 et profitent de la présente circulaire pour solliciter le paiement de la cotisation annuelle de notre Association.

La cotisation de 200,00 € est à régler avant fin février 2023 :

- Par chèque bancaire à l'ordre de : Association des Consuls Honoraires de Monaco et à adresser à : *Secrétariat Permanent de l'ACHM, Winter Palace, c/o SMIR, 4 Bd des Moulins, 98000 Monaco*
- Par virement bancaire auprès de la Compagnie Monégasque de Banque – 23 avenue de la Costa – 98000 Monaco, au bénéfice de : Association des Consuls Honoraires de Monaco – IBAN MC58 1756 9000 0100 5067 3000 192
- En espèce, directement à notre Secrétaire permanent, le Colonel (e.r) Jouan

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos coordonnées mises en ligne dans notre site internet (www.achm.mc) et à votre [adresse en tant que membre](#)) ainsi que dans l'Annuaire Officiel du site du Gouvernement ([cliquez ici](#)) que nous vérifions régulièrement et nous signaler tout changement ou toute modification.

Par avance, nous vous en remercions.

Dans l'attente de nous revoir prochainement

Rodolphe BERLIN
Secrétaire Général de l'A.C.H.M.
Consul honoraire de El Salvador